

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 1347

présenté par
M. Charles de Courson

ARTICLE PREMIER

Supprimer les alinéas 14 à 16.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de ne pas permettre la création d'embryons surnuméraires qui constituent une catégorie juridique indéfinie et contraire aux droits de l'enfant.